

N° 0-1970 /AIRP

Abidjan, le **30 OCT. 2023**

**MODALITES DE DEMANDE DE SITE EN VUE DE LA
CREATION D'UNE OFFICINE PRIVEE DE PHARMACIE
(Inscription sur la liste des demandeurs de sites)**

1. Un courrier de demande adressé au DG de l' AIRP précisant les noms, prénoms et adresse du demandeur ;
2. Une copie certifiée conforme du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
3. Une attestation d'inscription à l'Ordre National des pharmaciens de l'année en cours ;
4. Un document justifiant d'au moins cinq (5) années d'expérience dans l'exercice de la profession pharmaceutique ;
5. Un extrait du casier judiciaire original datant de moins de trois (3) mois ;
6. Un curriculum vitae détaillé, daté, signé et certifié sincère ;
7. Une (1) photo d'identité ;
8. Un chèque de **cent mille francs (100.000 F) F CFA** pour les frais de dossier à l'Ordre de l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique.

NB : Prière fournir le dossier rangé dans une chemise à rabat.


Le Directeur
Général

Dr Assane COULIBALY